

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2019
N°31/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE VINGT-CINQ MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : J. CHAÏB à S. CHABANY, S. KOENIG à D. MANTONNIER, F. MILET à M. SELVE, B. PERRIER à M. RIOU, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Michel MENDEZ est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU GRENOBLE-ALPES-METROPOLE JAZZ FESTIVAL 2019

Monsieur Eric BARET, conseiller délégué à la culture, rappelle au Conseil que la commune de Champ sur Drac participe au « Grenoble-Alpes-Métropole Jazz festival » depuis plusieurs années en accueillant un spectacle à la salle Navarre.

Vu l'avis de la commission culture du 12 mars 2019, Eric BARET propose de verser au Jazz Club de Grenoble une subvention de 1500 €, correspondant au coût du spectacle qui se produira en octobre 2019 à l'espace culturel Navarre, dans le cadre de la 15^{ème} édition du festival.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE DE VERSER à l'association Jazz Club de Grenoble une subvention de 1 500 € dans le cadre du Grenoble-Alpes-Métropole Jazz festival 2019.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2019

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

